Modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs
au titre du Protocole sur l’eau et la santé

 Partie I
Aspects généraux

1. Des objectifs et des dates cibles ont-ils été fixés dans votre pays conformément à l’article 6 du Protocole?

 *Donner des renseignements détaillés sur les domaines cibles dans la partie III.*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Oui | □ | Non | □ | En cours | □ |

 *Si des objectifs ont été révisés, fournir des précisions ici.*

1. Ont-ils été rendus publics et, dans l’affirmative, comment?

 *Préciser si les objectifs et les dates cibles ont été publiés, portés à la connaissance du public (par exemple, publication en ligne, publication officielle, médias) et communiqués au secrétariat.*

1. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes nationaux ou locaux de coordination des autorités compétentes pour la définition d’objectifs? Dans l’affirmative, donner des renseignements sur la démarche suivie et indiquer, par exemple, l’autorité ou les autorités publiques qui ont assumé le rôle de direction et de coordination, les autorités publiques qui ont été mises à contribution et la manière dont la coordination a été assurée.
2. Quelles sont les stratégies et législations nationales et internationales en vigueur qui ont été prises en compte?

 *Mentionner succinctement les stratégies et instruments nationaux et internationaux les plus pertinents dont il a été tenu compte pour définir des objectifs (seul un nombre limité de références est demandé pour cette question : à titre indicatif, cinq références sont considérées comme suffisantes, mais le nombre pourra dépendre de votre situation nationale).*

1. Une analyse coûts-avantages des objectifs fixés a-t-elle été réalisée et, dans l’affirmative, comment?

 *À défaut, préciser dans quelle mesure il a été tenu compte des incidences financières dans la définition d’objectifs.*

1. Quelles sont les dispositions prises dans votre pays pour garantir la participation du public à la définition d’objectifs conformément au paragraphe 2 de l’article 6, et comment les résultats de cette participation ont-ils été pris en compte dans les objectifs finalement adoptés?
2. Donner des renseignements sur la démarche suivie pour établir le présent rapport et indiquer en particulier les autorités publiques qui en ont assumé la responsabilité principale, les autres parties prenantes mises à contribution, etc.
3. Décrire toute situation particulière qui peut aider à comprendre le rapport en indiquant, par exemple, si la structure décisionnelle est fédérale et/ou décentralisée, ou si des contraintes financières font obstacle à la mise en œuvre du Protocole (le cas échéant).
4. Veuillez indiquer si des problèmes émergents ayant une incidence sur l’eau et la santé (les changements climatiques par exemple) ont été pris en considération dans la définition des objectifs et, dans l’affirmative, comment ils l’ont été.

 Partie II
Indicateurs communs[[1]](#footnote-1)

 I. Qualité de l’eau de boisson fournie

 A. Contexte des données

 *Veuillez donner des renseignements d’ordre général en rapport avec le contexte des données fournies sous B et C infra :*

1. Quel est l’effectif de la population (en millions ou en pourcentage de la population nationale totale) alimentée par les quantités d’eau indiquées au regard de cet indicateur?

 *La raison de cette question est de comprendre l’effectif de la population auquel se rapportent les données relatives à la qualité de l’eau communiquées pour les sections B et C ci-après. Veuillez décrire le type des systèmes d’approvisionnement en eau pour lesquels les données sont indiquées dans les tableaux ci-après et la part de la population couverte par ces systèmes. Précisez également la source des données relatives à la qualité de l’eau fournies (par exemple, données provenant des autorités réglementaires).*

1. Les systèmes d’approvisionnement en eau indiqués ici desservent-ils la seule population urbaine ou bien les populations urbaines et rurales à la fois?
2. Préciser où les échantillons sont prélevés et les mesures réalisées (station de traitement, système de distribution ou point de consommation, par exemple).

 *La raison de cette question est de comprendre où les échantillons ont été prélevés principalement pour les données relatives à la qualité de l’eau communiquées aux sections B et C ci-après.*

1. Dans les rapports, les normes d’évaluation du respect des obligations désignent les normes nationales. Si celles qui s’appliquent aux paramètres indiqués s’écartent des valeurs spécifiées dans les Directives de l’OMS, donner des renseignements sur les valeurs (normes) utilisées pour les calculs.

 B. Qualité bactériologique

 Indicateur à utiliser : WatSan\_S2 : Pourcentage d’échantillons qui ne satisfont pas à la norme nationale pour E. coli et pourcentage d’échantillons qui ne satisfont pas à la norme nationale pour les Entérocoques.

 *Commenter les tendances ou toute autre information importante pour l’interprétation des données.*

| *WatSan\_S2* | *Valeur de référence (veuillez préciser l’année)* | *Valeur communiquée dans le cycle d’établissement de rapports précédent (veuillez préciser l’année)* | *Valeur la plus récente (veuillez préciser l’année)* |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
| E. coli |  |  |  |
| Entérocoques |  |  |  |

 C. Qualité chimique

 Indicateur à utiliser : WatSan\_S3. Tous les pays surveillent et notifient le pourcentage d’échantillons qui ne satisfont pas à la norme nationale pour la qualité chimique de l’eau pour les produits suivants :

 a) Fluorure;

 b) Nitrite et nitrate[[2]](#footnote-2);

 c) Arsenic;

 d) Plomb;

 e) Fer.

 Les Parties désigneront aussi jusqu’à cinq autres paramètres physico-chimiques ayant une incidence sur la santé qui présentent un intérêt particulier au regard de la situation nationale ou locale (les pesticides, par exemple).

 *Commenter les tendances ou toute autre information importante pour l’interprétation des données.*

| *Substance* | *Valeur de référence (veuillez préciser l’année)* | *Valeur communiquée dans le cycle d’établissement de rapports précédent (veuillez préciser l’année)* | *Valeur la plus récente (veuillez préciser l’année)* |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
| Fluorure |  |  |  |
| Nitrate  |  |  |  |
| Nitrite |  |  |  |
| Arsenic |  |  |  |
| Plomb |  |  |  |
| Fer |  |  |  |
| Autre paramètre physico-chimique 1 : \_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |  |  |
| Autre paramètre physico-chimique 2 : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |  |  |
| Autre paramètre physico-chimique 3 : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |  |  |
| Autre paramètre physico-chimique 4 : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |  |  |
| Autre paramètre physico-chimique 5 : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |  |  |  |

 II. Réduction de l’ampleur des épisodes et de l’incidence
des maladies infectieuses potentiellement liées à l’eau

 En complétant le tableau ci-après, veuillez considérer les points suivants:

 a) Pour les signalements d’épisodes, préciser si les chiffres indiqués concernent toutes voies d’exposition ou seulement celles liées à l’eau (autrement dit celles pour lesquelles il existe des éléments épidémiologiques ou microbiologiques prouvant que l’eau a joué un rôle dans l’infection);

 b) Pour les signalements d’incidents :

 i) Communiquer le nombre de cas pour 10 000 personnes;

 ii) Faire la distinction entre zéro incident (0) et aucune donnée disponible (-);

 iii) Si possible, faire la distinction entre cas autochtones et importés.

 *Envisager d’élargir la liste des maladies liées à l’eau pour couvrir d’autres agents pathogènes pertinents (par exemple, virus entériques, Cryptosporidium, Giardia, Légionella).*

 *Indiquer comment les informations sont recueillies (par exemple, en fonction des événements ou des incidents).*

 *Commenter les tendances ou toute autre information importante pour l’interprétation des données.*

|  | *Incidence* |  | *Nombre d’épisodes* |
| --- | --- | --- | --- |
|  | *Valeur de référence (veuillez préciser l’année)* | *Valeur communiquée dans le cycle d’établissement de rapports précédent (veuillez préciser l’année)* | *Valeur la plus récente (veuillez préciser l’année)* |  | *Valeur de référence (veuillez préciser l’année)* | *Valeur communiquée dans le cycle d’établissement de rapports précédent (veuillez préciser l’année* | *Valeur la plus récente (veuillez préciser l’année)* |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
| Choléra |  |  |  |  |  |  |  |
| Dysenterie bacillaire (shigellose) |  |  |  |  |  |  |  |
| EHEC |  |  |  |  |  |  |  |
| Hépatite virale A |  |  |  |  |  |  |  |
| Fièvre typhoïde |  |  |  |  |  |  |  |

 III. Accès à l’eau de boisson

 *Commenter les tendances ou toute autre information importante pour l’interprétation des données.*

| *Pourcentage de la population ayant accès à une eau de boisson* | *Valeur de référence (veuillez préciser l’année)* | *Valeur communiquée dans le cycle d’établissement de rapports précédent (veuillez préciser l’année)* | *Valeur la plus récente (veuillez préciser l’année)* |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
|  **Population totale** |  |  |  |
| Population urbaine |  |  |  |
| Population rurale |  |  |  |

 *Préciser si les données ci-dessus sont fondées sur des estimations nationales ou des estimations fournies par le Programme commun de surveillance de l’eau et de l’assainissement de l’OMS et du Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF).*

 *Si des estimations nationales sont fournies, préciser comment l’accès à l’eau de boisson est défini et calculé dans votre pays.*

 *Les définitions et les catégories du Programme commun de surveillance peuvent être consultées à l’adresse suivante : http://www.wssinfo.org/definitions-methods/ watsan-categories.*

 IV. Accès à l’assainissement

 *Commenter les tendances ou toute autre information importante pour l’interprétation des données.*

| *Pourcentage de la population ayant accès à l’assainissement* | *Valeur de référence (veuillez préciser l’année)* | *Valeur communiquée dans le cycle d’établissement de rapports précédent (veuillez préciser l’année)* | *Valeur la plus récente (veuillez préciser l’année)* |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
|  **Population totale** |  |  |  |
| Population urbaine |  |  |  |
| Population rurale |  |  |  |

 *Préciser si les données ci-dessus sont fondées sur des estimations nationales ou des estimations fournies par le Programme commun de surveillance de l’eau et de l’assainissement.*

 *Si des estimations nationales sont fournies, préciser comment l’accès à l’assainissement est défini et calculé dans votre pays.*

 *Les définitions du Programme commun de surveillance peuvent être consultées à l’adresse suivante : http://www.wssinfo.org/definitions-methods/watsan-categories.*

 V. Efficacité de la gestion, de la protection et de l’utilisation
des ressources en eau douce

 Qualité de l’eau

 Sur la base des systèmes nationaux de classification de l’eau, pourcentage du nombre de plans d’eau ou pourcentage du volume (de préférence) d’eau[[3]](#footnote-3) correspondant à chaque catégorie définie (par exemple, catégories I, II, III, etc., pour les pays n’appartenant pas à l’UE; pour les pays membres de l’UE, pourcentage d’eaux de surface dont l’état écologique est très bon, bon, moyen, médiocre ou mauvais, et pourcentage des eaux souterraines/de surface dont l’état chimique est bon ou médiocre).

 Pour les pays n’appartenant pas à l’Union européenne

 État des eaux de surface

| *Pourcentage des eaux de surface appartenant à la catégorie*a | *Valeur de référence (veuillez préciser l’année)* | *Valeur communiquée dans le cycle d’établissement de rapports précédent (veuillez préciser l’année)* | *Valeur la plus récente (veuillez préciser l’année)* |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
| I |  |  |  |
| II |  |  |  |
| III |  |  |  |
| IV |  |  |  |
| V |  |  |  |
|  **Nombre/volume total des plans d’eau classifiés** |  |  |  |
|  **Nombre/volume total des plans d’eau dans le pays** |  |  |  |

 *a*Modifier l’intitulé et le nombre de lignes selon le système de classification national.

 État des eaux souterraines

| *Pourcentage des eaux souterraines appartenant à la catégorie*a | *Valeur de référence (veuillez préciser l’année)* | *Valeur communiquée dans le cycle d’établissement de rapports précédent (veuillez préciser l’année)* | *Valeur la plus récente (veuillez préciser l’année)* |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
| I |  |  |  |
| II |  |  |  |
| III |  |  |  |
| IV |  |  |  |
| V |  |  |  |
|  **Nombre/volume total des nappes souterraines classifiées** |  |  |  |
|  **Nombre/volume total des nappes souterraines dans le pays** |  |  |  |

 *a*Modifier l’intitulé et le nombre de lignes selon le système de classification national.

 Pour les pays membres de l’Union européenne

 État écologique des aquifères superficiels

| *Pourcentage des eaux de surface classées selon que leur état est :* | *Valeur de référence (veuillez préciser l’année)* | *Valeur communiquée dans le cycle d’établissement de rapports précédent (veuillez préciser l’année)* | *Valeur la plus récente (veuillez préciser l’année)* |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
| Très bon |  |  |  |
| Bon |  |  |  |
| Moyen |  |  |  |
| Médiocre |  |  |  |
| Passable |  |  |  |
|  **Nombre/volume total des aquifères classifiés** |  |  |  |
|  **Nombre/volume total des aquifères dans le pays** |  |  |  |

 État chimique des aquifères superficiels

| *Pourcentage des eaux de surface classées selon que leur état est :* | *Valeur de référence (veuillez préciser l’année)* | *Valeur communiquée dans le cycle d’établissement de rapports précédent (veuillez préciser l’année)* | *Valeur la plus récente (veuillez préciser l’année)* |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
| Bon |  |  |  |
| Médiocre |  |  |  |
|  **Nombre/volume total des aquifères classifiés** |  |  |  |
|  **Nombre/volume total des aquifères dans le pays** |  |  |  |

 État des eaux souterraines

| *Pourcentage des eaux souterraines classées selon que leur état est :* | *Valeur de référence (veuillez préciser l’année)* | *Valeur communiquée dans le cycle d’établissement de rapports précédent (veuillez préciser l’année)* | *Valeur la plus récente (veuillez préciser l’année)* |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
| Bon sur le plan quantitatif |  |  |  |
| Bon sur le plan chimique |  |  |  |
| Médiocre sur le plan quantitatif |  |  |  |
| Passable sur le plan chimique |  |  |  |
|  **Nombre/volume total des nappes souterraines classifiées** |  |  |  |
|  **Nombre/volume total des nappes souterraines dans le pays** |  |  |  |

 Veuillez donner tout renseignement utile pour replacer plus facilement dans leur contexte et mieux comprendre les renseignements fournis plus haut (par exemple, couverture des renseignements fournis s’ils ne correspondent pas à toutes les ressources en eau, incidences de la qualité des eaux sur la santé humaine).

 Utilisation de l’eau

 Veuillez donner des renseignements sur l’indice d’exploitation de l’eau au niveau national et au niveau des bassins fluviaux pour chaque secteur (agriculture, industrie, ménages), à savoir la moyenne des prélèvements annuels d’eau douce par secteur divisée par la moyenne de la ressource annuelle totale en eau douce renouvelable au niveau du pays, en pourcentage.

| *Indice d’exploitation de l’eau* | *Valeur de référence (veuillez préciser l’année)* | *Valeur communiquée dans le cycle d’établissement de rapports précédent (veuillez préciser l’année)* | *Valeur la plus récente (veuillez préciser l’année)* |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
| Agriculture |  |  |  |
| Industriea |  |  |  |
| Usage ménagerb |  |  |  |

 *a* Veuillez préciser si le chiffre comprend les prélèvements d’eau pour l’industrie manufacturière et pour les systèmes de refroidissement.

 *b* Veuillez préciser si le chiffre correspond uniquement aux réseaux d’approvisionnement en eau publics ou englobe également les systèmes individuels (puits par exemple).

 Partie III
Objectifs et dates cibles fixés et évaluation
des progrès accomplis

 *Pour les pays qui ont fixé des objectifs et des dates cibles, fournir des renseignements concernant spécifiquement les progrès accomplis à cet égard. Si vous n’avez pas fixé d’objectifs dans tel ou tel domaine, prière d’indiquer pourquoi.*

 *Pour les pays qui définissent actuellement des objectifs, fournir des renseignements sur les domaines cibles concernés (par exemple, conditions de base, objectifs provisoires, etc.)*

 *Longueur suggérée : une page (330 mots) par domaine cible.*

 I. Qualité de l’eau de boisson fournie [art. 6, par. 2 a)]

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 II. Réduction du nombre et de l’ampleur des épisodes
et incidents de maladies liées à l’eau [art. 6, par. 2 b)]

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 III. Accès à l’eau de boisson [art. 6, par. 2 c)]

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 IV. Accès à l’assainissement [art. 6, par. 2 d)]

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 V. Niveaux d’efficacité des systèmes collectifs et autres systèmes d’approvisionnement en eau [art. 6, par. 2 e)]

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 VI. Niveaux d’efficacité des systèmes collectifs
et autres systèmes d’assainissement
(art. 6, par. 2 e) − *suite*)

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 VII. Application de bonnes pratiques reconnues en ce qui
concerne la gestion de l’approvisionnement en eau
[art. 6, par. 2 f)]

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 VIII. Application de bonnes pratiques reconnues en ce qui
concerne la gestion de l’assainissement
(art. 6, par. 2 f) − *suite*)

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 IX. Éventuels rejets d’eaux usées non traitées
[art. 6, par. 2 g) i)]

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 X. Éventuels rejets du trop-plein d’eaux d’orage non traitées des systèmes de collecte des eaux usées dans les eaux visées par le Protocole [art. 6, par. 2 g) ii)]

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 XI. Qualité des eaux usées rejetées par les installations
de traitement des eaux usées dans les eaux visées
par le Protocole [art. 6, par. 2 h)]

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 XII. Élimination ou réutilisation des boues d’épuration
provenant des systèmes collectifs d’assainissement
ou d’autres installations d’assainissement
(art. 6, par. 2 i), première partie)

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés..
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 XIII. Qualité des eaux usées utilisées pour l’irrigation
(art. 6, par. 2 i), deuxième partie)

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés..
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 XIV. Qualité des eaux utilisées pour l’approvisionnement
en eau potable (art. 6, par. 2 j), première partie)

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés..
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 XV. Qualité des eaux utilisées pour la baignade
(art. 6, par. 2 j), deuxième partie)

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 XVI. Qualité des eaux utilisées pour l’aquaculture
ou la conchyliculture (art. 6, par. 2 j),
troisième partie)

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 XVII. Application de bonnes pratiques reconnues en ce qui
concerne la gestion des eaux fermées généralement disponibles pour la baignade [art. 6, par. 2 k)]

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 XVIII. Identification et remise en état des terrains
particulièrement contaminés [art. 6, par. 2 l)]

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 XIX. Efficacité des systèmes de gestion, de mise en valeur,
de protection et d’utilisation des ressources en eau
[art. 6, par. 2 m)]

 *Pour chaque objectif fixé dans ce domaine*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 XX. Autres objectifs spécifiques nationaux ou locaux

 *Si d’autres objectifs ont été fixés, pour chacun d’eux*:

1. Indiquer l’objectif, la date cible et la situation servant de référence. Veuillez préciser si l’objectif a une portée nationale ou locale, et mentionner les objectifs intermédiaires le cas échéant. En outre, donner des renseignements sur le contexte et exposer les raisons justifiant l’adoption de cet objectif.
2. Décrire les mesures prises (mesures dans les domaines juridique/réglementaire, financier/économique et informatif/éducatif, y compris les mesures de gestion, par exemple) pour atteindre l’objectif, compte tenu du paragraphe 5 de l’article 6 et, le cas échéant, les difficultés et problèmes rencontrés.
3. Évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé.
4. Au cours de l’examen des progrès accomplis en vue de la réalisation de l’objectif fixé, est-il apparu qu’il fallait revoir l’objectif et la date cible, par exemple à la lumière des connaissances scientifiques et techniques? Dans l’affirmative, et si le nouvel objectif et la nouvelle date cible ont déjà été adoptés, veuillez les indiquer.
5. Si vous n’avez pas encore fixé d’objectif dans ce domaine, veuillez en donner la raison.

 Partie IV
Évaluation globale des progrès accomplis
dans la mise en œuvre du Protocole

 Dans cette partie du rapport récapitulatif, les Parties fournissent une analyse et une synthèse du stade atteint dans la mise en œuvre du Protocole. Cette évaluation globale doit non seulement s’appuyer sur les questions abordées dans les parties précédentes, mais également comporter, dans la mesure du possible, un aperçu de la mise en œuvre des activités concernant, à titre d’exemple :

 a) Systèmes d'intervention (art. 8);

 b) Sensibilisation du public, formation théorique et pratique, recherche-développement et information (art. 9);

 c) Information du public (art. 10);

 d) Coopération internationale (art. 11);

 e) Action internationale commune et coordonnée (art. 12);

 f) Coopération concernant les eaux transfrontières (art. 13);

 g) Appui international à l’action menée au niveau national (art. 14).

 Cette analyse ou cette synthèse devrait fournir un bilan succinct de la situation, de l’évolution et des menaces concernant les eaux visées par le Protocole, qui soit suffisant pour informer les décideurs, plutôt qu’une évaluation exhaustive. Elle devrait jouer un rôle important dans la planification et la prise de décisions ainsi que dans la révision des objectifs fixés, s’il y a lieu.

 Longueur suggérée: jusqu’à 3 pages.

 Partie V
Renseignements sur la personne qui soumet le rapport

 Le rapport ci-après est soumis au nom de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [nom de la Partie ou du signataire] conformément à l’article 7 du Protocole sur l’eau et la santé.

Nom du responsable chargé de soumettre le rapport national :

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Nom et adresse de l’autorité nationale :

Signature :

Date :

 Présentation des rapports

 Les Parties sont tenues de présenter leur rapport récapitulatif au secrétariat commun, en utilisant le présent modèle et en conformité avec les directives adoptées en matière d’établissement des rapports, avant le **18 avril 2016**. Il est recommandé de soumettre les rapports avant cette date limite pour faciliter la préparation des analyses et des synthèses en prévision de la troisième session de la Réunion des Parties.

 Les Parties sont priées de faire parvenir un exemplaire original signé envoyé par la poste et un exemplaire sur support électronique, présenté sur un CD-ROM ou transmis par courrier électronique, aux deux adresses indiquées ci-après. Les exemplaires sur support électronique doivent être utilisables avec un logiciel de traitement de texte, tous éléments graphiques étant communiqués dans des fichiers séparés.

**Secrétariat commun du Protocole sur l’eau et la santé**

Commission économique pour l’Europe
Palais des Nations
1211 Genève 10
Suisse
Courrier électronique : protocol.water\_health@unece.org

et

Bureau régional pour l’Europe de l’Organisation mondiale de la Santé
Centre européen pour l’environnement et la santé de l’OMS
Programme de l’eau et de l’assainissement
Platz der Vereinten Nationen 1
53113 Bonn
Allemagne
Courrier électronique : watsan@ecehbonn.euro.who.int

1. Afin qu’il soit possible d’analyser les tendances pour toutes les Parties dans le cadre du Protocole, veuillez utiliser, chaque fois que possible, l’année 2005 – année de l’entrée en vigueur du Protocole – comme année de référence. [↑](#footnote-ref-1)
2. Selon la définition figurant dans les Directives de qualité pour l’eau de boisson de l’OMS. [↑](#footnote-ref-2)
3. À préciser. [↑](#footnote-ref-3)